

Penser ensemble, préparer un avenir à nos territoires

Comment mobiliser les élus pour la mise en place d'une démarche de planification spatiale et avec quel outil adapté aux besoins et attentes de territoires très ruraux ?

*Séminaire de restitution
Saint-Aigny - 1^{er} juillet 2013*



Parc
naturel
régional
de la Brenne



Parc
naturel
régional
du Morvan



*Projet-pilote RRF Brenne/Morvan
Décembre 2012/Octobre 2013*



Séminaire de restitution

« Urbanisme et planification en territoires très ruraux, subir ou s'engager ? »

Rappel du contexte

A l'origine du projet nous avons prévu de conduire 3 séminaires, dans chaque région concernée (Centre, Bourgogne et Poitou-Charentes). Cette ambition a été ramenée à 2 séminaires ¹, l'un de portée inter-régionale en Brenne en juillet et l'autre de portée nationale en Morvan e à l'automne. Ces restitutions sont été complétées par une web-conférence de portée nationale, organisée par Mairie Conseils le 15 octobre.

Le séminaire sur la Brenne qui vient appuyer notre projet de mise en œuvre d'un SCOT a été programmé dès la fin du dernier atelier et utilisé pour une restitution autant locale qu'interrégionale. 7 réseaux ruraux régionaux représentant les territoires très ruraux ont été invités.

Pour cela les élus ont continué à jouer le jeu de la production et ont restitué eux-mêmes leurs travaux et les méthodes d'animation utilisées ainsi qu'éventuellement leurs réserves et intérêts pour celles-ci. Comme lors du voyage, cela a participé à l'appropriation du processus de planification et au soudage des groupes d'élus dans chaque territoire en Brenne et en Morvan et entre territoires en Morvan.

Matinée

Mot d'accueil de Jean-Louis Chézeaux

Présentation de la journée par Thierry Chareyre journaliste à France Bleu Berry

Nous vous proposons une journée de synthèse de la réflexion qui est menée sur le territoire du Parc Naturel de la Brenne et chez nos voisins du Parc Naturel du Morvan autour de l'opportunité de créer un SCOT rural, un schéma de cohérence territoriale, sur l'emprise de ces PNR plus ou moins élargie.

Cela fait plusieurs mois qu'une douzaine d'élus de la Brenne planchent sur le sujet. Ils vont aujourd'hui nous faire part de leurs travaux, de leurs réflexions mais aussi de leurs points de vues, et ce en 4 temps. Ces témoignages seront accompagnés de petits films.

A l'issue de leur présentation, vous pourrez leur poser des questions afin d'éclairer toutes les zones d'ombres qui ne vous permettraient pas de comprendre les enjeux de ce projet.

Nous avons aussi organisé deux tables rondes. La première en fin de matinée, la seconde cet après midi, à l'issue de la cette journée.

Avant d'écouter les élus, je vous propose de revenir à la genèse de cette réflexion avec Dany CHIAPPERO du Parc de la Brenne et Olivier THIEBAUT du Parc du Morvan qui vont nous présenter le dispositif qui a été mis en place pour mener la réflexion ...

Présentation du dispositif :

Dany Chiappero, Olivier Thiebaut

- La Brenne et le Morvan deux territoires très ruraux, deux problématiques différentes.
- Le choix d'une démarche d'animation-concertation avec l'appui d'un prestataire
- Les groupes de travail : des élus concernés par les questions d'aménagement du territoire mais peu habitués à la planification

¹ Le pays Montmorillonnais à l'origine inscrit dans les partenaires du projet s'est engagé très rapidement dans une association de préfiguration d'un SCOT avec le pays Civraisien et n'a eu que peu de temps à consacrer au projet RRF. La Brenne et le Montmorillonnais étant très proches, nous avons décidé de réaliser un seul séminaire de restitution à cette échelle.

- Les cinq temps d'animation : pour les élus des deux Parcs (et leurs techniciens associés) il s'agit de ressortir à la fin de ce projet avec un « bagage » amélioré et partagé sur les principales préoccupations en matière d'aménagement des territoires et ainsi disposer des bases pour « tenir sa place » dans les futurs débats sur les questions de planification. En fait cela représente 7 temps avec les séminaires qui font pleinement partie du processus de mobilisation.

Nous l'avons vu, en Brenne, un groupe de travail constitué d'une douzaine d'élus des trois communautés de communes du territoire ont pris du temps pour réfléchir à l'opportunité de mettre en œuvre un SCOT rural, à l'échelle du Parc élargi à la communauté de communes de la Marche occitane Val d'Anglin.

Je vous propose maintenant de découvrir les résultats de leurs travaux avec un premier groupe d'élus. Aude Lavigne de la manufacture des Paysages pourra préciser les éléments méthodologiques.

Ce groupe s'est penché sur les préoccupations et les attentes des élus au lancement de la démarche et s'est attaché à les hiérarchiser.

Projection film Atelier n°1

Restitution Atelier n° 1

L'écoute active

Par Isabelle Mathé, Gilles Touzet, Raymond Patreau, maires de Sauzelles, Prissac et Mauvières

Trois séries d'animations ludiques pour une large écoute des préoccupations des élus, à partir de leurs constats et vécus.

Objectifs atelier 1 : relier les constats entre participants et faire « toucher du doigt » les nécessaires interactions entre communes, intercommunalités, grand territoire (ici les Parcs), leurs voisinages et leurs implications, sans préjuger des outils et procédures de planification à mobiliser par la suite.

- identifier les préoccupations communes du territoire et les hiérarchiser (présentation des élus, atelier de citations)
- visualiser (via la carte) les liens du territoire avec l'extérieur (liens entre communes, liens Communes/ville-centre et CdeC, liens avec agglos extérieures voire plus loin)
- partager la connaissance des ressources du grand territoire
- approcher les enjeux de la planification sans préjuger des outils et procédures à mobiliser ensuite (*en Morvan parce qu'en Brenne on était déjà focalisés sur l'outil SCOT*)

Il a été notamment relevé lors de cet atelier (liste non exhaustive) :

- des inquiétudes sur les évolutions sociales (vieillesse ; paupérisation ; départ de jeunes...)
- un constat global de « déprise » de la couverture territoriale par les services.
- les nécessaires interdépendances avec des pôles (aussi) situés hors limites des PNR.
- la pertinence des intercommunalités lorsque celles-ci collent bien avec les « bassins de vie »
- une certaine méfiance à l'égard de schémas (réglementaires) prêts à l'emploi imposés « d'en haut ».
- la nécessité de définir quelques lignes directrices partagées à l'échelle du grand territoire sans que cela signifie l'obligation de se « dissoudre » dans ce dernier.
- un questionnement sur les identités et ressources (valeurs environnementales ; valeurs humaines) des territoires concernés, leur rapport aux autres aussi
- un questionnement relatif au positionnement et à la légitimité des PNR sur les questions d'aménagement des territoires

Vous pouvez vous référer pour en savoir plus au compte-rendu de l'atelier n°1

Nous venons de le voir, les préoccupations dans les territoires ruraux sont très vastes. L'objectif du deuxième atelier était de se recentrer sur les priorités en s'appuyant sur les ressources des territoires. Définir les priorités dans un large consensus, un travail de diplomate ...

Projection film atelier n°2

Restitution Atelier 2 : commencer à se projeter - cibler sur les préoccupations prioritaires

Par René Duplant, Jean-Louis Chézeaux, maires de Bélâbre et de Saint-Aigny et Robert Dumas, conseiller municipal du Blanc

Après un bilan sur les ressources des territoires ressorties de l'atelier précédent, la réflexion s'est recentrée sur les préoccupations et thématiques prioritaires exprimées lors de l'atelier n°1. L'atelier est construit autour de deux info-débats et de tables rondes participatives.

Objectifs atelier 2 : répertorier les contributions des groupes sur ces questions pour bâtir la synthèse des enjeux des territoires, appelée à devenir le « socle » de la planification territoriale (aménagement et organisation des territoires). Prendre en compte la place et la spécificité des Parcs dans la réflexion sur le projet de territoire et dans la planification spatiale.

Info débat 1 : Faire le lien entre ressources et projet de territoire - et - planification

1. Sur quels atouts du territoire s'appuyer pour élaborer un projet d'organisation globale ?
2. Comment les objectifs de préservation et de protection de l'environnement portés par la charte du Parc peuvent-ils servir la vie et le développement du territoire ?
3. Quels sont les freins à une planification commune à l'échelle du grand territoire ?

Synthèse des échanges

LES ATOUTS

- 1- Faible pression/ faible densité
- 2- Une **diversité** : des spécificités / des identités
- 3- Un **cadre de vie agréable**
Territoire rural assez homogène et préservé (environnement)
- 4- Tourisme rural
- 5- **L'agriculture** se maintient et des potentialités existent :
éco-filière bois émergente
filière caprine
Recyclage de l'activité économique depuis le textile vers d'autres activités.
- 6- **Volonté de maintenir un territoire vivant.**
Des services et des activités économiques existent (encore)
- 7- **Atouts humains :**
Savoir-faire
Mobilisation : La question de l'hôpital a démontré la capacité du territoire à se mobiliser pour ce qui est important
Des leaders (personnes) sur le territoire
- 8- «On est plus pauvres des plus pauvres, on ne peut pas aller plus bas»

9- Des bases existantes pour travailler ensemble:

- 25 ans d'expérience de la réflexion partagée
- Organisation en communautés de communes, même si certains ne s'y retrouvent pas, d'autres y voient un atout (homogénéité concertation)
- La charte : un vrai point d'appui
- Mutualisation des moyens pour gérer le territoire



LES FREINS

1- Un **territoire trop divers**, difficile d'avoir un projet commun.
Dans les débats, in fine, qui décide ?

2- **Inertie** : Un territoire qui s'endort sur les plans économiques et politiques

Manque d'industrie, d'artisanat, jeunes qui ne restent pas.
Éloignement des grands axes.

3- **Esprit de clochers**, et en même temps « si on mutualise pas, on va mourir »

On veut mutualiser que les choses positives et pas forcément les éléments difficiles : il faudrait mutualiser les apports d'un projet mais aussi les coûts ou ce qui pose problème

On ne va pas jusqu'au bout de la mutualisation, du partage

4- **Esprit conservateur**/ manque d'innovation

Manque d'idées « jeunes »...

est-ce une question d'âge . ?

On veut améliorer, contribuer à, mais pas changer

5- **Transmettre** ce qui se passe à l'échelle du grand territoire jusque dans les communes en partageant avec l'ensemble des conseillers municipaux, « **jusqu'aux petits élus** »

Quels leviers de communication ? Comment partager ?

Quel partage du projet avec les élus des communautés de communes.

Un frein : la « professionnalisation des élus ».

6- **Manque de cohérence des politiques** aux différentes échelles d'application (nationales, département) et dans le temps.

Manques d'unités, d'adéquation entre échelle de territoire et compétences.

7- **Manque de moyens financiers**. Faire en sorte que la richesse produite profite réellement au territoire.

Localiser l'économie.

8- **Attention aux idées faussées**, on n'ose pas toujours sortir du flou et du faux consensus. Exemple : développer le tourisme, qu'est-ce que cela implique concrètement?



Charte et préservation : dans les deux territoires :

- Époque de transition : tirer parti des richesses de l'environnement
- Ne pas faire de réserve d'indiens
- Environnement peut être un moteur d'initiatives

Info débat 2 : Quels besoins de planification font ressortir les thématiques répertoriées comme prioritaires.

- organisation et couverture par les services.
- habitat, maintien et accueil des populations.
- économie, environnement et activités.

La demande : imaginer des solutions aux différentes échelles (commune, CdeC, grand territoire) :

Synthèse

Services :

- Problème : leur organisation dépend de niveaux supra-territoires
- Décentraliser au risque de voir éloigner les services des habitants
- Inventivité et adaptation (associations, coopératives)
- Valoriser les métiers de service à la personne
- Mutualisation des coûts

Habitat :

- Problème d'habitat ou problème d'habitants ?
- Priorité à la réhabilitation de l'existant (thermique)
- créer secteur tiers pour personnes âgées (entre foyer logt et maison de retraite)
- Non à la banalisation par les pavilloniers
- Question du terrain lié à la maison pour répondre aux besoins de subsistance

Economie (Synthèse Morvan) :

- Constat d'une moindre concurrence entre communes grâce à l'évolution de la TP.
- Favoriser la mise en réseau via CdeC, Pays
- Renforcer les opérations de reprise
- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs
- Rôles Parc :
 - Médiateur grands projets économiques
 - Dialogue CdeC
 - Moteur : mutualisation, mise en cohérence cf : schéma de cohérence économique

Synthèse Brenne : constats négatifs - proposition : faciliter les projets innovants

Vous pouvez vous référer pour en savoir plus au compte-rendu de l'atelier n°2

Table ronde animée par Thierry Chareyre, journaliste à France Bleu Berry

Pour terminer cette matinée, je vous propose une première table ronde avec plusieurs grands témoins

- *Philippe Gourlay, président de la CdeC Marche Occitane-Val d'Anglin*
- *Alexandre Martin, directeur du CAUE de l'Indre*
- *Philippe Leaument, DDT/assistance SCOT*
- *François Mignet, directeur du Parc naturel régional de la Brenne*
- *Denis Caraire, La compagnie des urbanistes.*

Avec ces quelques questions :

- *Le SCoT n'est-il pas une usine à gaz, ou pour les plus gourmands d'entre nous, un nouvel étage au mille-feuilles administratif indigeste ...*
- *Comment considérer le SCOT dans un territoire rural ?:*
 - o *comme un super PLU intercommunautaire*
 - o *comme un outil de développement complémentaire,*
- *Quel intérêt pour un territoire de Pays de s'engager dans un outil réglementaire qu'on pourrait considérer comme indigeste ?*
- *La spécificité des parcs les rend elle aptes à recevoir un SCoT sur leur territoire ...*

Selon Alexandre Martin, le SCoT est un document volontaire qui doit mobiliser les élus durant tout le processus d'élaboration.

François Mignet expose l'actualité juridique propre au Parcs naturels régionaux. En décembre 2012, il a été évoqué que les chartes de Parc puissent valoir SCoT si et seulement si aucune commune membre du PNR n'est intégrée dans un autre périmètre de SCoT. Autrement, la charte ne peut plus valoir SCoT, un document devra être élaboré.

Il aborde également le projet de loi Duflot qui imposera la mise en place de PLU intercommunaux à partir du 1^{er} janvier 2014. La compétence urbanisme sera automatiquement intercommunale.

Philippe Léaument : le SCoT est un outil qui s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement en matière de lutte contre l'étalement urbain, etc. présente le SCoT du Pays castelroussin comme un document expérimental.

Débat et questions soulevés dans la salle

- o *Faut-il créer un syndicat mixte pour réaliser le SCoT ?*
- o *Quel coût pour le SCoT en Morvan et celui de la Brenne ?*

Le SCoT ne peut pas être porté par le PNR Brenne car 4 communes sont intégrées au SCoT castelroussin. Les options qui s'offrent en Brenne :

- Création d'un nouveau syndicat mixte

- Revoir le statut juridique du PNR

Pour donner une fourchette de prix, le SCoT de la Forêt d'Orient a coûté 160 000 €, pour la Brenne on estime un prix total d'environ 200 000€ avec une subvention SCoT rural déjà attribuée de 110 000€ (de l'ordre de 1€/ ha).

Déjeuner

Distribution aux convives de questionnaires « décalés » sur les thèmes du séminaire.

Projection film Voyage au Pays des Combrailles

Restitution Voyage au Pays des Combrailles

Par Liliane Bidault, conseillère municipale de Mézières-en-Brenne, Maurice de Vasselot, Pierre Morizet, maires de Lignac et de Chazelet

Le travail est conçu sur un mode collaboratif et très impliquant :

- les élus des deux Parcs se mêlent pour questionner et relever les « points clés », analogies ou différences à partir des témoignages thématiques proposés par l'équipe du Pays des Combrailles.
- un « carnet de voyage » proposé aux participants sert à la fois de « carnet d'enquêtes » et de « carnet de synthèse ».

Objectifs du voyage : ces journées d'études sur un territoire très rural doté d'un SCOT, le Pays des Combrailles (région Auvergne) doivent permettre la rencontre et l'échange entre les élus des Parcs de la Brenne et du Morvan et le partage d'expériences avec les élus des Combrailles à partir des réalités de leur Pays.

Projection film atelier n°3

Restitution Atelier n°3

Exercice de « voyance éclairée » : se projeter dans l'avenir pour décider

Par Monique Mathé, maire de Thenay, Denis Caraire LCDU

Excusés : Daniel Dejollat et Christian Borgeais, maires de Concremiers et Villiers

Cette journée est centrée sur la prospective territoriale et la capitalisation sur les priorités et les outils du développement territorial. Après des ateliers prospectifs fondés sur la démarche de la DATAR (Territoires 2040), les élus travaillent « sans limites » sur 4 scénarios contrastés selon les enjeux issus de l'atelier n°2.

Objectif de l'atelier 3 : passer de l'atelier prospectif à sa traduction dans les territoires des Parcs, en faisant ressortir les priorités des scénarios et en planifiant leur faisabilité.

Différents ateliers de travail :

Comment on nous voit ? Comment nous nous voyons ? sur la base de la démarche DATAR « territoires 2040 »

Synthèse Brenne

- Le « trou noir » dans la « diagonale du vide » : entre résignation et réaction
- La tentation du repli constatée mais sans y céder
- Le tourisme comme axe fort de développement, mais un travail important à réaliser sur ses modalités, sur sa maîtrise, et sur l'identification d'autres moteurs économiques
- La volonté de maintenir une population permanente (qualité de vie, connexion internet haut débit, logements, santé, emploi).

De la suite dans les idées (idées collectives de l'atelier 2 à faire /à creuser)

Synthèse Brenne

- Volonté d'accueil : actions concrètes ... au-delà des bonnes intentions (couverture internet THD partout, communication pour chercher de nouveaux habitants, secteur tiers pour personnes âgées...)
- Mise en réseau des acteurs (économiques, CdeC élus, associations...) et mutualisation des moyens
- Modèle de développement (coopératives, actionnariat populaire, participation)
- Passer de la préservation de l'environnement à sa mise en valeur
- Des ingrédients à injecter dans les futurs exercices de planification et faire entendre les idées et projets portés par les élus.

Exercice de prospective appliquée au territoire

3 scénarios La Brenne en 2040

- A- Une Brenne de demain attractive
- B- En 2040 la Brenne recense autant d'habitants que de carpes dans ses étangs
- C- Un territoire vivant où il fait bon vivre

Le powerpoint propose un mixage des 3 scénarios

Vous pouvez vous référer pour en savoir plus au Compte-rendu de l'atelier n°3

Synthèse

Temps 1 : synthèse des résultats des travaux sur les deux territoires (Brenne-et Morvan),
par Dany Chiappero et Olivier Thiébaud

Temps 2 : capitalisation des éléments de méthode pour la transposition à d'autres territoires
par Aude Lavigne, manufacture des paysages et Denis Caraire, la compagnie des urbanistes

Voir la note de synthèse du projet

Table ronde-débat

- *Annick Gombert, conseillère régionale*
- *Jean-Paul Chanteguet, président du Parc naturel régional de la Brenne*
- *Jean-Louis Camus, président de la CdeC Cœur de Brenne*
- *Philippe Gourlay, président de la CdeC Marche Occitane Val d'Anglin*
- *Alain Pasquer président de la CdeC Brenne Val de Creuse (excusé)*

- *Question à la cantonade : quelles sont les bonnes raisons de faire un SCoT, et les bonnes raisons de ne pas le faire ...*
- *Y a -t-il une motivation financière à mettre en place un SCoT ...*
- *A l'origine créé pour les grosses agglomérations, l'outil SCoT est-il pertinent et applicable en milieu rural ...*
- *Pourquoi un PNR serait-il plus habilité qu'une autre structure à mener à bien un SCoT ... si oui, peut-il être calqué sur le territoire d'un Parc ...*
- *L'obligation réglementaire fin 2016 tient-elle toujours ... Si oui, vaut-il mieux s'y préparer maintenant plutôt que la subir plus tard ...*

La démarche a été très bénéfique pour les élus de Brenne présents lors des ateliers : mis en position productive, ils ont pris conscience de l'intérêt de la planification. Il a été remarqué une réelle montée en compétence des élus en matière de planification.

Le président du Parc souligne l'intérêt du travail collectif d'élus de tous les horizons du Parc pour continuer à travailler sur le projet de territoire engagé depuis 25 ans avec le Parc et à poursuivre avec le SCoT.

L'idée désormais est de créer un syndicat mixte rassemblant les 3 communautés de communes (Brenne Val de Creuse, Cœur de Brenne et Marche Occitane-Val d'Anglin) qui portera le SCoT.

Le PNR qui s'est beaucoup impliqué dans le projet et qui était vu au départ, comme celui qui porterait le SCoT devra être intimement lié à la réalisation du document de planification. Une convention signée entre le nouveau syndicat mixte et le Parc devra être mise en place pour fixer le rôle de chacun dans l'élaboration du SCoT.

Conclusion

Jean-Paul Chanteguet, Président du Parc naturel régional de la Brenne

Annexe 1 : invitation et programme de la journée de restitution

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



**A retourner
au Parc naturel régional de
la Brenne
Séminaire Urbanisme
Maison du Parc
Le Bouchet
36300 ROSNAY**

**Urbanisme et planification
en territoires très ruraux,
subir ou s'engager ?**

**ou par mail
info@parc-naturel-brenne.fr**

**Parc naturel régional de la Brenne
1^{er} juillet 2013**

*Paroles d'élus de la Brenne
sur 6 mois de travail expérimental*

**la manufacture
des paysages** **la campagne
des urbanistes**

Jean-Paul Chanteguet
Président du Parc naturel régional de la Brenne

et les élus du groupe de travail « Pré-Scot en Brenne »

ont le plaisir de vous convier au séminaire de restitution
« **Urbanisme et planification en territoires très ruraux,
subir ou s'engager ?** »

organisé le lundi 1^{er} juillet 2013
à la salle des fêtes de Saint-Aigny



Coupon-réponse
à retourner pour le 20 juin 2013

Nom :

Prénom :

Structure :

Adresse :

Mail :

Tél :

Je participe à la journée

Je déjeune

Je ne participe pas



Le Parc naturel régional de la Brenne

(1 département, 1 pays, 3 communautés de communes) réfléchit avec les CdC de son territoire à la mise en œuvre d'un SCOT rural, à l'échelle du Parc élargi à la CdC de la Marche occitane-Val d'Anglin. Le groupe de travail est constitué d'une douzaine d'élus représentant les trois CdC et le Parc, et de trois élus d'un pays voisin associé à la démarche, le pays du Montmorillonnais.

Contact

Parc naturel régional de la Brenne
Maison du Parc - Le Bouchet
36300 ROSNAY

02 54 28 12 12
www.parc-naturel-brenne.fr
info@parc-naturel-brenne.fr

Venir en Brenne

RDV à 9h30

Salle des fêtes de Saint-Aigny (36300)
Joli petit village à 10 minutes du Blanc



Dessin : D. Canarie, la compagnie des urbanistes, Photo et mise en page : PNR Brenne



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural - L'Union investit dans le territoire rural



Le Parc naturel régional du Morvan

A cheval sur quatre départements et quatre pays (17 communautés de communes) s'interroge sur des outils alternatifs de planification. Les élus du groupe de travail représentent les 4 départements, les pays et le Parc.

Un prestataire la manufacture des paysages



la compagnie des urbanistes

La compagnie des urbanistes associée à la manufacture des paysages a accompagné notre réflexion à travers 3 journées d'animation-concertation conduites dans chaque territoire et un voyage d'études commun.

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Programme



Paroles d'élus de la Brenne sur 6 mois de travail expérimental

Parc naturel régional de la Brenne
1^{er} juillet 2013



Le Parc de la Brenne et le Parc du Morvan participent à un projet du Réseau Rural Français pour engager les élus à réfléchir sur des processus de planification adaptés à des territoires très ruraux.

Ce séminaire de restitution est le premier temps de synthèse des travaux menés depuis 6 mois dans les deux territoires.

Un séminaire final sera organisé en Morvan.

Les quatre temps d'animation en Brenne

- Le 14 janvier (Rosnay)
Atelier n° 1 : L'écoute active
- Le 18 mars (Rosnay)
Atelier n° 2 : Commencer à se projeter : cibler les préoccupations prioritaires
- Les 11 et 12 avril
Voyage au Pays des Combrailles
- Le 4 juin (Prissac)
Atelier n° 3 : Exercice de «voyance éclairée», se projeter dans l'avenir pour décider

Pour les élus des deux Parcs et leurs techniciens associés, il s'agit de ressortir à la fin de ce projet avec un « bagage » amélioré et partagé sur les principales ambitions en matière d'aménagement des territoires et ainsi disposer des bases pour « tenir sa place » dans les futurs débats des territoires sur les questions de planification.



Déroulé prévisionnel Séminaire de restitution

Urbanisme et planification en territoires très ruraux,
subir ou s'engager ?

9h30

Accueil café

Salle des fêtes de Saint-Aigny

10h

Mot d'accueil *Jean-Louis Chézeaux, maire de Saint-Aigny*

Présentation du dispositif

Dany Chiappero (Brenne/responsable du pôle Patrimoine bâti/Paysages/Urbanisme)
Olivier Thiébaud (Morvan / chargé de mission Urbanisme et Paysages)

Relecture de la démarche : témoignages

Les élus du groupe de travail présentent au public et aux grands témoins les résultats de leurs travaux et les méthodes d'animation utilisées. Chaque temps d'animation sera illustré par une vidéo en avant-propos.

10h30

Restitution Atelier n° 1

L'écoute active

Isabelle Mathé, Gilles Touzet, Raymond Patreau, maires de Sauzelles, Prissac et Mauvières
Trois séries d'animations ludiques pour une large écoute des préoccupations des élus, à partir de leurs constats et vécus.

Objectif : relier les constats entre participants et faire « toucher du doigt » les nécessaires interactions entre communes, intercommunalités, grand territoire (ici les Parcs), leurs voisinages et leurs implications, sans préjuger des outils et procédures de planification à mobiliser par la suite.

11h15

Restitution Atelier n°2

Commencer à se projeter : cibler les préoccupations prioritaires

René Duplant, Jean-Louis Chézeaux, maires de Bélâbre et de Saint-Aigny et Robert Dumas, conseiller municipal du Blanc

Après un bilan sur les ressources des territoires ressorties de l'atelier précédent, la réflexion s'est recentrée sur les préoccupations et thématiques prioritaires exprimées lors de l'atelier n°1. L'atelier est construit autour d'info-débats et de tables rondes participatives sur trois thématiques :

- organisation et couverture par les services.
- habitat, maintien et accueil des populations.
- économie, environnement et activités.

Objectif : répertorier les contributions des groupes sur ces questions pour bâtir la synthèse des enjeux des territoires, appelée à devenir le « socle » de la planification territoriale (aménagement et organisation des territoires). Prendre en compte la place et la spécificité des Parcs dans la réflexion sur le projet de territoire et dans la planification spatiale.

12h

Table ronde animée par *Thierry Chareyre, journaliste à France Bleu Berry*

- Philippe Gourlay, président de la CdeC Marche Occitane-Val d'Anglin
- Alexandre Martin, directeur du CAUE de l'Indre
- Philippe Leument, DDT/assistance SCOT
- François Mignet, directeur du Parc naturel régional de la Brenne
- Denis Caraire, La compagnie des urbanistes

12h45

Déjeuner – buffet

Distribution aux convives de questionnaires « décalés » sur les thèmes du séminaire.

13h45

Voyage au Pays des Combrailles

Liliane Bidault, conseillère municipale de Mézières-en-Brenne, Maurice de Vasselot, Pierre Morizet, maires de Lignac et de Chazelet

Le travail est conçu sur un mode collaboratif et très impliquant :

- les élus des deux Parcs se mêlent pour questionner et relever les « points clés », analogies ou différences à partir des témoignages thématiques proposés par l'équipe du Pays des Combrailles.

- un « carnet de voyage » proposé aux participants sert à la fois de « carnet d'enquêtes » et de « carnet de synthèse ».

Objectif : ces journées d'études sur un territoire très rural doté d'un SCOT, le Pays des Combrailles (région Auvergne) doivent permettre la rencontre et l'échange entre les élus des Parcs de la Brenne et du Morvan et le partage d'expériences avec les élus des Combrailles à partir des réalités de leur Pays.

14h15

Restitution Atelier n°3

Exercice de « voyance éclairée » : se projeter dans l'avenir pour décider

Monique Mathé, Daniel Dejollat et Christian Borgeais, maires de Thenay, Concremiers et Villiers
Cette journée est centrée sur la prospective territoriale et la capitalisation sur les priorités et les outils du développement territorial. Après des ateliers prospectifs fondés sur la démarche de la DATAR (Territoires 2040), les élus travaillent « sans limites » sur 4 scénarios contrastés selon les enjeux issus de l'atelier n°2.

Objectif : passer de l'atelier prospectif à sa traduction dans les territoires des Parcs, en faisant ressortir les priorités des scénarios et en planifiant leur faisabilité.

15h

Synthèse

Temps 1 : synthèse des résultats des travaux sur les deux territoires (Brenne-et-Morvan),

Dany Chiappero et Olivier Thiébaud

Temps 2 : capitalisation des éléments de méthode pour la transposition à d'autres territoires
Aude Lavigne, manufacture des paysages et Denis Caraire, la compagnie des urbanistes

Table ronde-débat

- Agnès Bouty-Triquet, sous-préfète de l'arrondissement du Blanc
- Annick Gombert, conseillère régionale
- Jean-Paul Chanteguet, président du Parc naturel régional de la Brenne
- Jean-Louis Camus, président de la CdeC Cœur de Brenne
- Philippe Gourlay, président de la CdeC Marche Occitane Val d'Anglin
- Alain Pasquer, président de la CdeC Brenne Val de Creuse (sous réserve)

16h15

Conclusion

Jean-Paul Chanteguet, Président du Parc naturel régional de la Brenne

Annexe 2 : Powerpoint de présentation

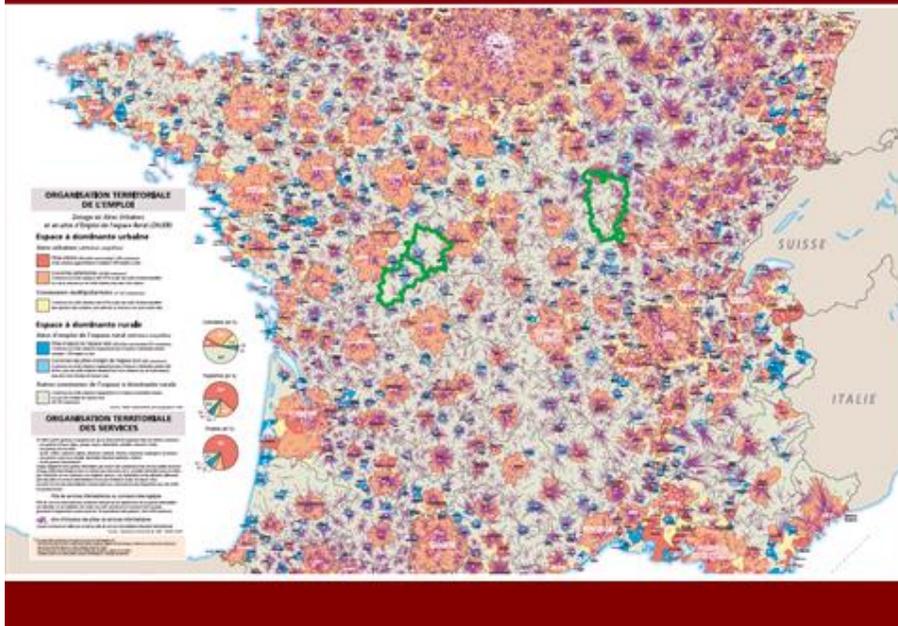
UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

A retourner au Parc naturel régional de la Brenne
Séminaire Urbanisme
Maison du Parc
Le Bouchet
36300 ROSNAY
ou par mail
info@parc-naturel-brenne.fr

Urbanisme et planification en territoires très ruraux, subir ou s'engager ?

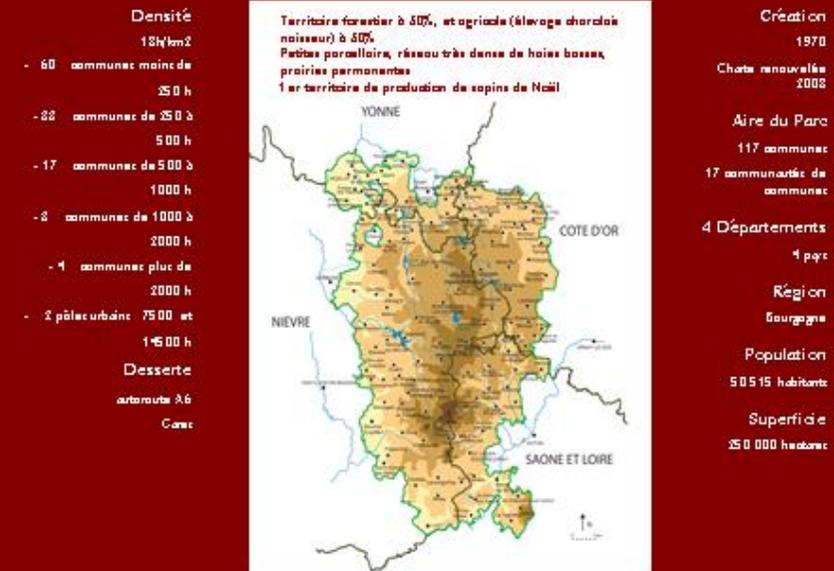
Paroles d'élus de la Brenne sur 6 mois de travail expérimental

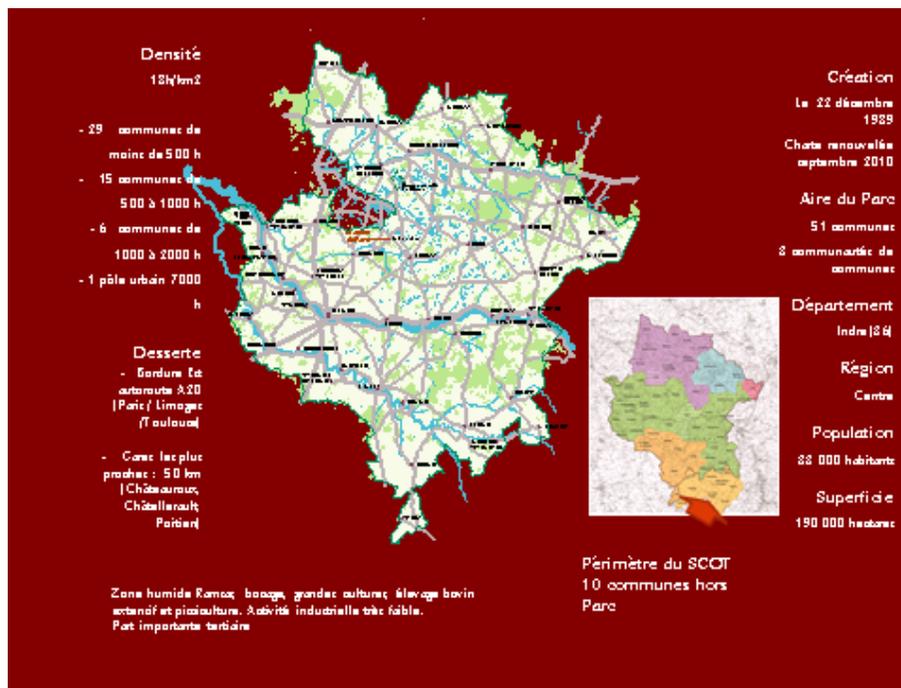
Parc naturel régional de la Brenne 1^{er} juillet 2013



Les territoires partenaires

- Parc du Morvan (région Bourgogne, 117 communes, 17 CdeC, 52000 habitants), Pays Nivernais Morvan et Pays Autunois Morvan
- Parc de la Brenne (région Centre, Indre, 33000 h, 51 communes, 3 CdeC) candidat à l'appel à projets SCoT ruraux, Pays du Montmorillonnais « auditeur libre »





Rappel du contexte du territoire du Parc de la Brenne : faire un SCOT?
Extrait de la présentation du 17 avril 2013

FÉDÉRATION NATIONALE SCOT

un SCOT : pourquoi ? Comment ?

Jean-Philippe STREBLER
Directeur de la Fédération nationale des SCOT

Faire un SCOT ?

FÉDÉRATION NATIONALE SCOT

- **Organiser une cohérence territoriale**
 - en intégrant, coordonnant, articulant diverses thématiques
 - dans une approche spatiale à une nouvelle échelle
 - dans un cadre partenarial
- **Répondre à trois questions d'urbanisme**
 - **combien** voulons-nous / prévoyons-nous ? population, emplois, agriculture, environnement...
 - **où** voulons-nous localiser le développement et sous quelles formes ? zones existantes, zones futures...
 - **comment** voulons-nous organiser le territoire ? quel fonctionnement pour une vie quotidienne attractive ?
- **Donner aux élus du territoire la responsabilité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire**
 - cadré sur le fond (art. L. 121-1 c.urb., documents « supérieurs »)
 - défini sur la forme : contenu, procédure, opposabilité

Faire un SCoT : faire des choix...

- **choisir...** de faire un SCoT
- **choisir...** le périmètre de ce SCoT
- **arbitrer...** entre différents enjeux
- **choisir...** parmi plusieurs options de développement du territoire
- **choisir...** les ambitions prioritaires
- **choisir...** les actions pour mettre en œuvre le projet
- **anticiper...** pour avoir une plus grande liberté

Choisir de faire un SCoT ?

art L. 122-2

- **L'incitation (*l'obligation*) à l'élaboration de SCoT**
 - **Les restrictions en l'absence de SCoT**
 - pas d'ouverture de nouvelle zone à l'urbanisation
 - pas d'autorisation d'équipement commercial ou cinématographique dans les zones ouvertes à l'urbanisation depuis le 3 juillet 2003
 - **Des possibilités de « dérogation »**
 - Par autorisation préfectorale

La couverture du territoire

en SCOT

Situation au 1^{er} janvier 2012

Au 1^{er} janvier 2012

- 142 schémas approuvés
- 187 SCoT en cours d'élaboration
- 61 SCoT en projet

Total : 390 SCoT

- 19 522 communes
- 44,7 millions d'habitants



Arbitrer entre différents enjeux ?

La « feuille de route » des documents d'urbanisme

art L. 121-1

Les documents d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1. L'équilibre entre :
 - le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux,
 - l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels
 - la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables,

1bis. La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville

Arbitrer entre différents enjeux ?

La « feuille de route » des documents d'urbanisme

2. La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat,
 - en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée
 - entre emploi et habitat,
 - commerces et services,
 - d'amélioration des performances énergétiques,
 - de développement des communications électroniques,
 - de diminution des obligations de déplacements et
 - de développement des transports collectifs ;

13

Arbitrer entre différents enjeux ?

La « feuille de route » des documents d'urbanisme

- 3 - la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables,
- 4 - la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol,
 - des ressources naturelles,
 - de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts,
- 5 - la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et
- 6 - la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature

14

Choisir les options, les priorités

L'objet du SCoT

■ Quatre grandes thématiques :

- Habitat et logement
- Activités économiques (production, services, commerce, tourisme, agriculture...)
- Transports et déplacements
- Protection de l'environnement (biodiversité, continuités...)

5

Choisir les options, les priorités

L'objet du SCoT

- **Diagnostic**
 - prévisions économiques et démographiques,
 - besoins : développement économique, aménagement de l'espace, environnement, équilibre social de l'habitat, transports, équipements, services
 - analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 10 ans
- **Projet d'aménagement et de développement durables**
 - objectifs des politiques publiques d'urbanisme
 - logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, développement des communications électroniques, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles, forestiers, et des paysages, préservation des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain, préservation et remise en bon état des continuités écologiques
- **Orientations générales de l'organisation de l'espace**
 - grands équilibres entre espaces urbains et à urbaniser et espaces ruraux, naturels et agricoles et forestiers
 - conditions d'un développement urbain maîtrisé
 - principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages, de prévention des risques

art L. 122-1

PENSER ENSEMBLE, PRÉPARER UN AVENIR À NOS TERRITOIRES

Atelier n°1

Animation : Compagnie des Urbanistes /
La Manufacture des Paysages



Présenté par

- Isabelle Mathé maire de Sauzelles,
- Gilles Touzet maire de Prissac
- Raymond Patraud, maire de Mauvières.

Objectifs de l'atelier :

- ❑ identifier les préoccupations communes du territoire et les hiérarchiser (présentation des élus, atelier de citations)
- ❑ visualiser (via la carte) les liens du territoire avec l'extérieur (liens entre communes, liens Communes/ville-centre et CdeC, liens avec agglomérations extérieures voire plus loin)
- ❑ partager la connaissance des ressources du grand territoire

Approcher les enjeux de la planification sans préjuger des outils et procédures à mobiliser ensuite (en Morvan)

Chaque participant est invité à présenter en aparté à son voisin de gauche



les participants en cercle dans un ordre aléatoire, sont invités à décliner la présentation de la personne qui leur a parlé







Au fur et à mesure que la personne au centre parle, les participants sont invités à se rapprocher ou à s'éloigner selon que ce qui est dit les touche.

La carte du territoire



A l'invitation de Aude LAVICNE, un participant est invité à :

- Placer un symbole au centre de sa commune
- là où les enfants de sa commune sont scolarisés
- Là où se trouvent les services de santé
- Là où les gens vont faire leurs courses
- Là où les gens vont travailler
- Dans les endroits qui posent question problème / lieux de projet



Constats et enjeux relevés lors de l'atelier n°1 :

- des inquiétudes sur les évolutions sociales (vieillesse ; paupérisation ; départ de jeunes...)
- un constat global de «déprise» de la couverture territoriale par les services.
- les nécessaires interdépendances avec des pôles situés hors limites des PNR.
- la pertinence des intercommunalités lorsque celles-ci collent bien avec les «bassins de vie»
- une certaine méfiance à l'égard de schémas (réglementaires) prêts à l'emploi imposés «d'en haut».
- la nécessité de définir quelques lignes directrices partagées à l'échelle du grand territoire sans que cela signifie l'obligation de se «dissoudre» dans ce dernier.
- un questionnement sur les identités et ressources (valeurs environnementales ; valeurs humaines) des territoires concernés, leur rapport aux autres aussi
- un questionnement relatif au positionnement et à la légitimité des PNR sur les questions d'aménagement des territoires



Info débat 1 : Faire le lien entre ressources et projet de territoire - et - planification

1 : Sur quels atouts du territoire s'appuyer pour élaborer un projet d'organisation globale ?

2 : Comment les objectifs de préservation et de protection de l'environnement portés par la charte du Parc peuvent-ils servir la vie et le développement du territoire ?

3 : Quels sont les freins à une planification commune à l'échelle du grand territoire ?

LES ATOUS

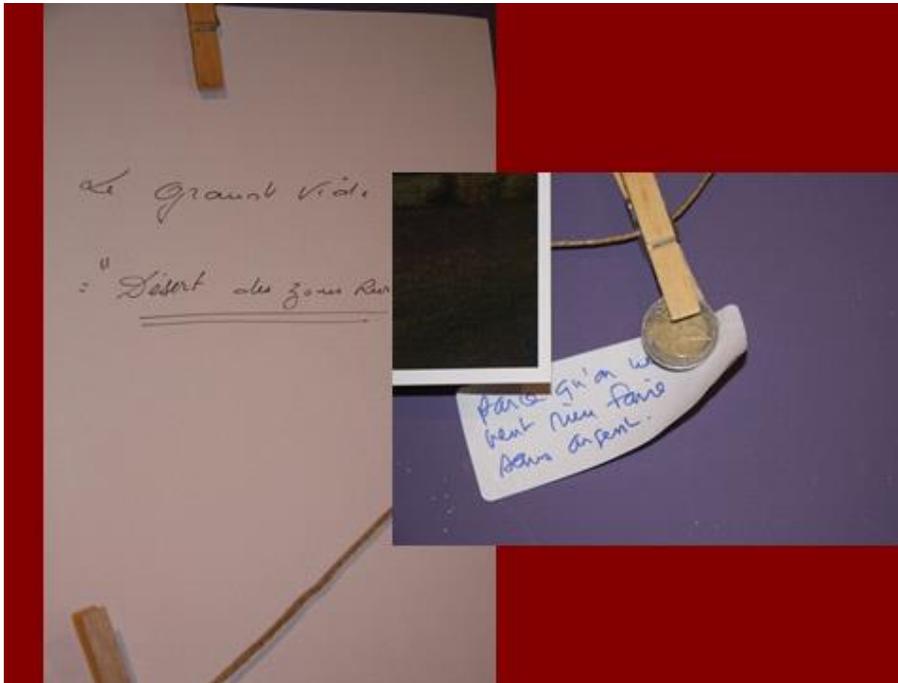
- 1- Faible pression/ faible densité
- 2- Une **diversité** : des spécificités / des identités
- 3- Un **cadre de vie agréable**
Territoire rural assez homogène et préservé (environnement)
- 4- Tourisme rural
- 5- L'**agriculture** se maintient et des potentialités existent :
Éco-filière bois émergente
Filière caprine
Recyclage de l'activité économique depuis le textile vers d'autres activités.
- 6- **Volonté de maintenir un territoire vivant.**
Des services et des activités économiques existent (encore)
- 7- **Atoûts humains** :
Savoir-faire
Mobilisation : La question de l'hôpital a démontré la capacité du territoire à se mobiliser pour ce qui est important
Des leaders (personnes) sur le territoire
- 8- «On est plus pauvres des plus pauvres, on ne peut pas aller plus bas»

9- Des bases existantes pour travailler ensemble
25 ans d'expérience de la réflexion partagée
Organisation en communautés de communes, même si certains ne s'y retrouvent pas, d'autres y voient un atout (homogénéité concentration)
La charte : un vrai point d'appui
Mutualisation des moyens pour gérer le territoire

BRENNI

- 1- Un **territoire trop divers**, difficile d'avoir un projet commun.
Dans les débats, in fine, qui décide ?
- 2- **Inertie** : Un territoire qui s'endort sur les plans économiques et politiques
Manque d'industrie, d'artisanat, jeunes qui ne restent pas.
Éloignement des grands axes.
- 3- **Espir de clochers**, et en même temps « si on mutualise pas, on va mourir »
On veut mutualiser que les choses positives et pas forcément les éléments difficiles : il faudrait mutualiser les apports d'un projet mais aussi les coûts ou ce qui pose problème
On ne va pas jusqu'au bout de la mutualisation, du partage
- 4- **Espir conservateur/ manque d'innovation**
Manque d'idées «jeunes »...
est-ce une question d'âge ?
On veut améliorer, contribuer à, mais pas changer
- 5- **Transmettre** ce qui se passe à l'échelle du grand territoire jusque dans les communes en partageant avec l'ensemble des conseillers municipaux, « jusqu'aux petits élus »
Quels leviers de communication ? Comment partager ?
Quel partage du projet avec les élus des communautés de communes.
Un frein : la « professionnalisation des élus ».
- 6- **Manque de cohérence des politiques** aux différentes échelles d'application (nationales, département) et dans le temps.
Manques d'unités, d'adéquation entre échelle de territoire et compétences.
- 7- **Manque de moyens financiers.** Faire en sorte que la richesse produite profite réellement au territoire.
Localiser l'économie.
- 8- **Attention aux idées faussées**, on n'ose pas toujours sortir du flou et du faux consensus. Exemple : développer le tourisme, qu'est-ce que cela implique concrètement?

BRENNI



Info débat 2 : Quels besoins de planification font ressortir les thématiques répertoriées comme prioritaires ?

- organisation et couverture par les services.
- habitat, maintien et accueil des populations.
- économie, environnement et activités.

Services : Synthèse

- Pb : leur organisation dépend de niveaux supra-territoriaux
- Décentraliser au risque de voir éloigner les services des habitants
- Inventivité et adaptation (associations, coopératives)
- Valoriser les métiers de service à la personne
- Mutualisation des coûts



Habitat :

- Pb d'habitat ou pb d'habitants ?
- Priorité à la réhabilitation de l'existant (t...)
- créer secteur tiers pour personnes âgées (entre foyer logt et maison de retraite)
- Non à la banalisation par les pavillonneurs
- Question du terrain lié à la maison pour répondre aux besoins de subsistance



Economie (Synthèse Morvan):

- Constat d'une moindre concurrence entre communes grâce à l'évolution de la TP
- Favoriser la mise en réseau via CdeC, Pays
- Renforcer les opérations de reprise
- Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs

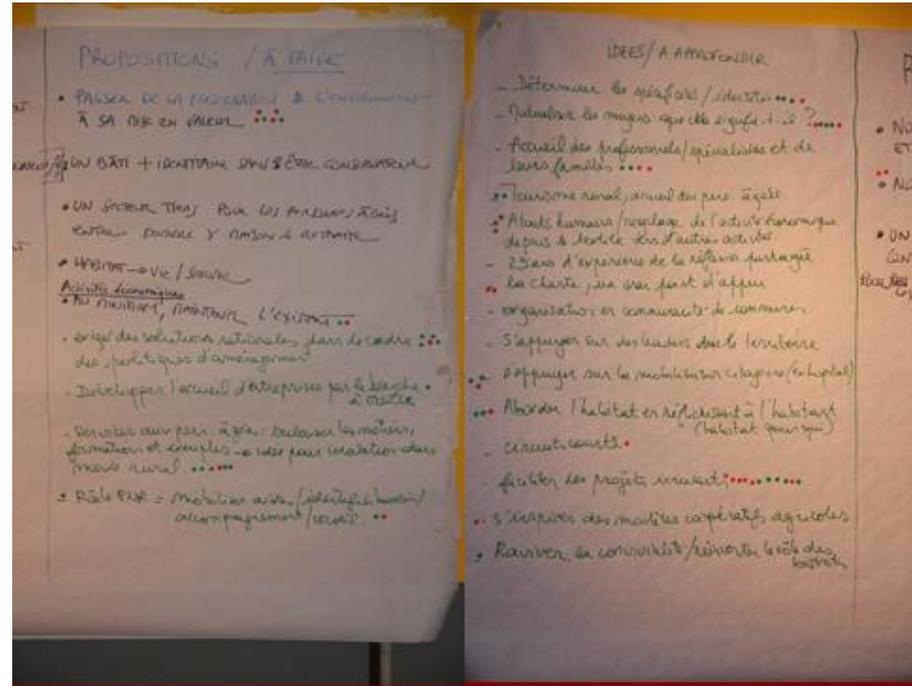


Rôles Parc :

- Médiateur grands projets économiques
- Dialogue CdeC
- Moteur : mutualisation, mise en cohérence d' : schéma de cohérence économique

Synthèse Brenne : constats négatifs - proposition : faciliter les projets innovants





Voyage dans les Combrailles avec les élus du Morvan
11 et 12 avril 2013

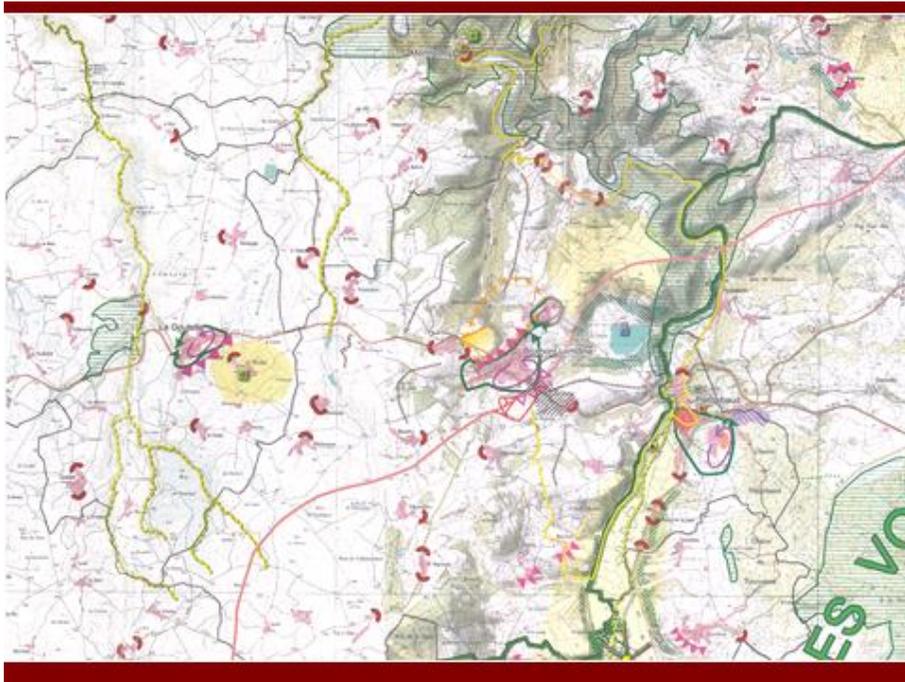


Présenté par

- Liliane Bidault, Conseillère Municipale de Mézières-en-Brenne,
- Maurice de Vasselot maire de Lignac
- Pierre Morizet, maire de Chazelet.







PENSER ENSEMBLE POUR PARER UN AVENIR A NOS TERRITOIRES

Atelier n°3

Animation : Compagnie des Urbanistes /
La Manufacture des Paysages



Présenté par

- Monique Mathé, maire de Thenay,
- Daniel Dejollat, maire de Concremiers
- Christian Borgeais, maire de Villiers.

Entrée en matière DATAR 2040: panneaux d'exposition
Sélectionner quelques panneaux permettant aux territoires de
se situer (espaces de faible densité à l'horizon 2040).
Se situer, qu'est-ce qui nous caractérise ?
Vers quoi on veut aller.





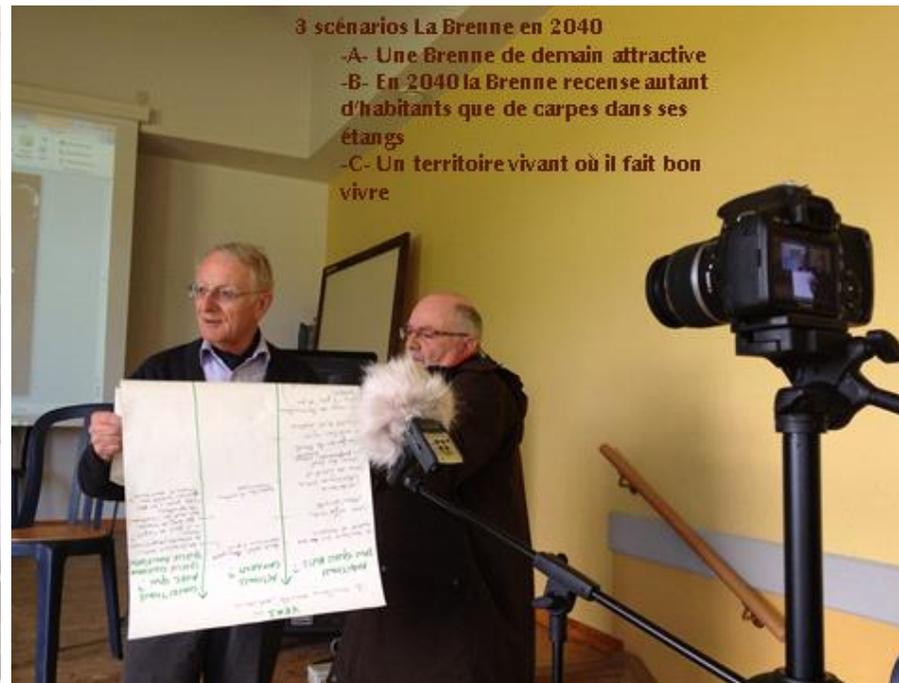
Comment on nous voit ? Comment nous nous voyons ? sur la base de la démarche DATAR « territoires 2040 »
Synthèse Brenne

- Le « trou noir » dans la « diagonale du vide » : entre résignation et réaction
- La tentation du repli constatée mais sans y céder
- Le tourisme comme axe fort de développement, mais un travail important à réaliser sur ses modalités, sur sa maîtrise, et sur l'identification d'autres moteurs économiques
- La volonté de maintenir une population permanente (qualité de vie, connexion internet haut débit, logements, santé, emploi).

De la suite dans les idées (idées collectives de l'atelier 2 à faire (à creuser))
Synthèse Brenne

- Volonté d'accueil : actions concrètes ... au-delà des bonnes intentions (couverture internet THD partout, communication pour chercher de nouveaux habitants, secteur tiers pour personnes âgées...)
- Mise en réseau des acteurs (économiques, CdeC élus, associations...) et mutualisation des moyens
- Modèle de développement (coopératives, actionnariat populaire, participation)
- Passer de la préservation de l'environnement à sa mise en valeur
- Des ingrédients à injecter dans les futurs exercices de planification et faire entendre les idées et projets portés par les élus.





3 scénarios La Brenne en 2040

- A- Une Brenne de demain attractive
- B- En 2040 la Brenne recense autant d'habitants que de carpes dans ses étangs
- C- Un territoire vivant où il fait bon vivre

En 2040 la Brenne recense autant d'habitants que de carpes dans ses étangs (mix des 3 scénarios)

• Ambitions

- o Passer d'un TEPAS à un TEPOS (de passif à positif)
 - o La fibre optique dans toutes les maisons.
 - o Foisonnement de demandes d'implantation pour des emplois spéciaux à très fort revenu.
 - o Agriculture a progressé, exploitations à 75 à 100 hectares en moyenne donc les agriculteurs ont un meilleur revenu.
 - o Transformation des matières premières issues de l'agriculture.
 - o Développement du tourisme, production importante de bois énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En 2040 la Brenne recense autant d'habitants que de carpes dans ces étangs

- o *Métiers de santé : actions en direction des différents corps de métier de la santé.*
- o *La spécificité du bocage a été prise en compte. Rémunération et reconnaissance de ceux qui ont participé.*
- o *Collèges et lycées donneront des formations adaptées.*
- o *PNR reconnu par le milieu universitaire. Partenariats*
- o *Les gîtes seront de mini offices de tourisme (grâce à l'internet très grand débit).*

En 2040 la Brenne recense autant d'habitants que de carpes dans ces étangs

- Actions court terme
 - Fibre optique mise en place par Collectivités
- Actions long terme
 - Agriculture gérée par CdC et Syndicat Mixte avec l'appui de la DDT.
 - Voie verte transport en site propre pour desservir les centralités du territoire.
 - Systématisation de la voiture électrique alimentée par les éoliennes du territoire.
 - Nos territoires à faible densité pourront avoir recours à des véhicules individuels.

En 2040 la Brenne recense autant d'habitants que de carpes dans ces étangs

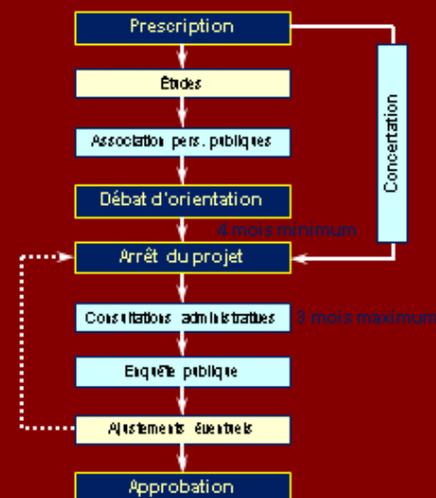
- Gouvernance
 - CdC et Syndicat mixte du SCoT
 - A long terme : 1 structure communautaire élue au suffrage universel en parallèle avec une action citoyenne (initiatives locales combinées)
- Outils
 - Réseau aménagement numérique du territoire
 - Plan climat territorial
 - SCoT
 - Focalisation de l'épargne, modèles coopératifs

Comment mobiliser les élus pour la mise en place d'une démarche de planification spatiale et avec quel outil adapté aux besoins et attentes de territoires très ruraux ?

Choisir de faire un SCoT

Les grandes étapes de l'élaboration

art L. 122-a et suivants



Avant d'engager l'élaboration d'un SCoT, le périmètre doit avoir été publié par le préfet et un établissement public doit être compétent pour élaborer le SCoT

Six ans au plus tard après l'approbation du SCoT, l'établissement public procède à l'analyse des résultats de l'application du SCoT et décide de la mettre en révision ou de le « prolonger » pour six nouvelles années (au plus)

Annexe 3 : Questionnaire « décalé » sur les thèmes du séminaire distribué par Denis Caraire et Aude Lavigne

Pour chaque question, entourez la proposition correspondant à votre réponse...

1- Selon vous, quel devrait être le but d'un SCoT ? (réponse libre)

- 2- Selon vous, quelle est le but d'un SCoT dans la réalité?
- Mettre le territoire rural au service des villes
 - Repérer les élus les plus combattifs
 - Nourrir les bureaux d'études
 - Donner un enterrement digne aux communes rurales
 - Affirmer la singularité de notre territoire
 - Rien de tout cela

3- Une démarche de planification territoriale nécessite du travail et de l'engagement. Personnellement, quelles sont vos priorités si vous acceptez d'y participer (numérotez les items de 1 à 4):

- Qu'elle dure moins d'1 an
- Que les conditions soient accueillantes (lieux, collations...)
- Qu'elle soit valorisée (communication, restitution, vidéo...)
- Que je puisse m'exprimer et être écouté

4- Pour vous, la très faible densité d'un territoire rural constitue :

- un atout
- le début de la fin
- un potentiel
- un gouffre financier pour l'Etat français et l'Europe
- un déficit de population qui devra être comblé

5- Dans les réunions sur l'urbanisme, vous êtes plutôt :

- celui ou celle qui ne dit jamais rien mais qui n'en pense pas moins
- celui ou celle que tout le monde écoute
- celui ou celle qui répète toujours la même chose
- celui ou celle qui ne sait pas pourquoi il est là
- celui ou celle qui ne comprend pas tous les mots et les sigles et qui n'ose pas le dire

6- Avez-vous déjà eu plaisir à participer à une réunion d'urbanisme

- Quelquefois
- Souvent
- Jamais

7- Pour vous, l'avenir des territoires ruraux c'est :

- le lieu de loisirs du week-end pour les citadins stressés
- un potentiel énergétique en réponse à la fin du pétrole bon marché
- des territoires vivants basés sur une population locale et une économie de proximité
- un lieu de mémoire de la vie d'autrefois

8- Vous êtes ici aujourd'hui parce que :

- Votre maire vous l'a demandé
- Un(e) technicien(ne) vous l'a demandé
- Cela vous intéresse et vous seriez venu(e) de toutes façons
- Votre conjoint(e) souhaitait être tranquille aujourd'hui
- C'est tout simplement votre devoir

1^{er} juillet 2013 – Saint Aigny – MERCI !

LA PLANIFICATION TERRITORIALE EN MILIEU RURAL EN 9 QUESTIONS



Saint Aigny 1^{er} juillet 2013



2 – Selon vous, quel devrait être le but d'un SCoT?

Développement économique
Préserver et unifier un territoire
Traduire le projet de territoire
Unir des élus autour d'un projet cohérent
Elaborer un projet de territoire pour 30 ans
Fédérer, permettre d'être acteur
Etablir ensemble un projet de territoire dans la complémentarité et la solidarité
Coordonner les services et non les multiplier
Exercer la démocratie dans l'urbanisme
Lieu de la mutation écologique nécessaire à moyen terme
Planification de zones d'activités
Répondre à un projet de territoire
Permettre de mieux organiser le territoire durablement
S'interroger pour créer / réflexion
Développement harmonieux et maîtrisé
Cohérence territoriale redynamiser et répondre aux besoins

1 - Oreille ou œil?

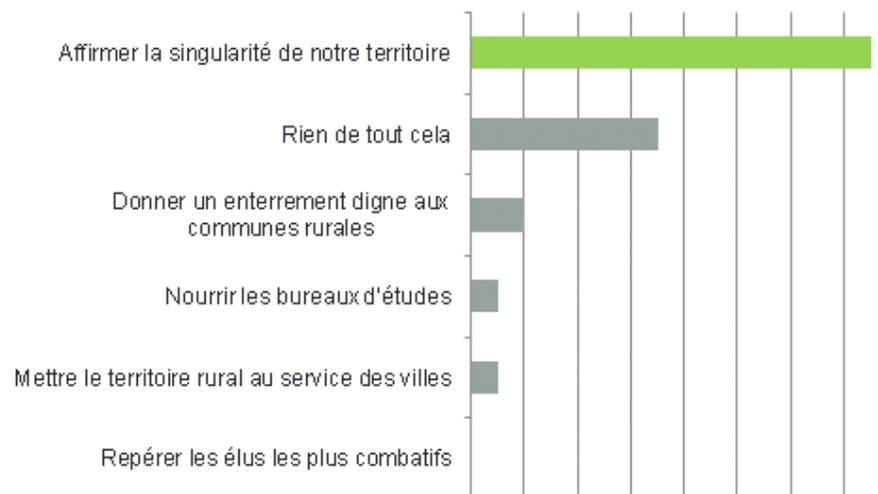


76%

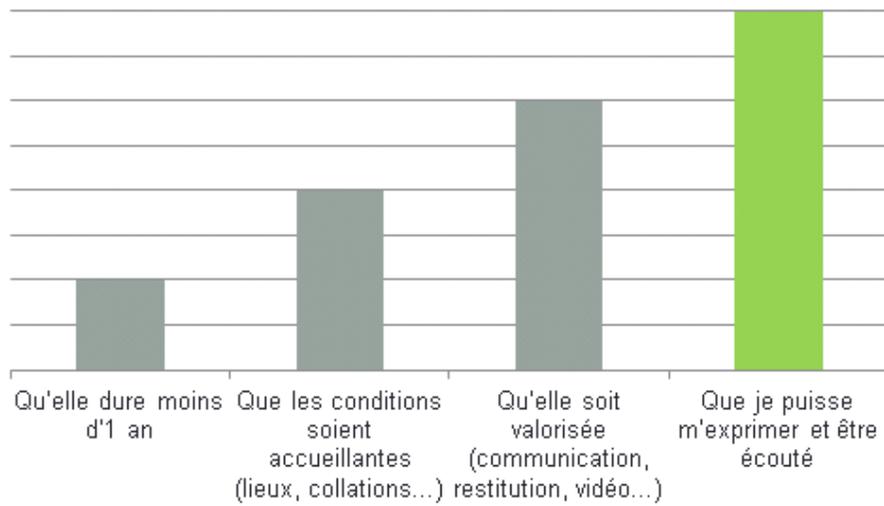


23%

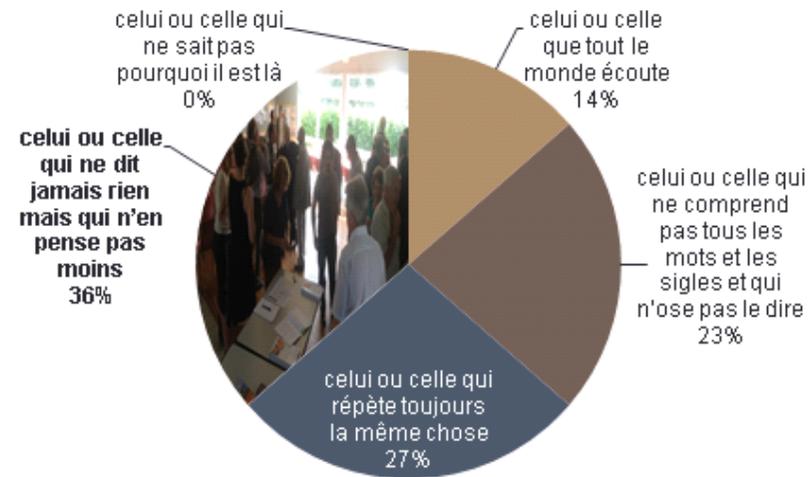
3 - Selon vous, quel est le but d'un SCoT dans la réalité?



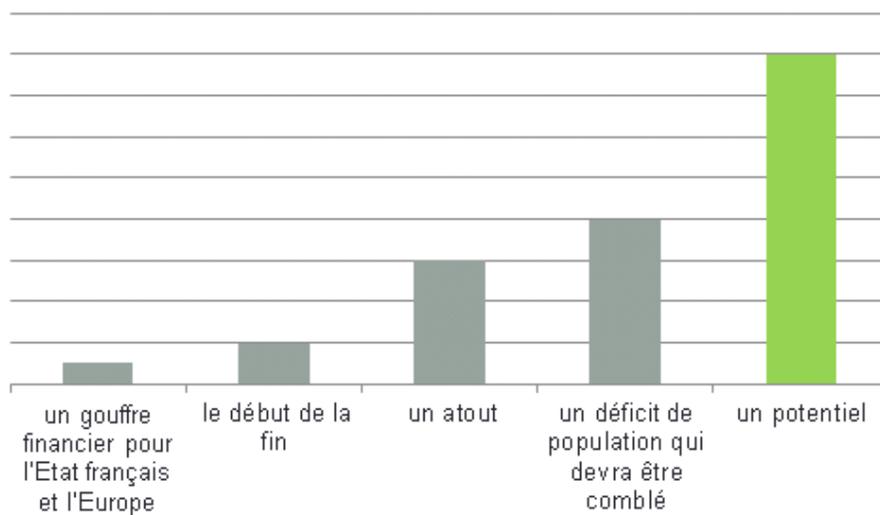
4- Démarche de planification territoriale: Vos priorités



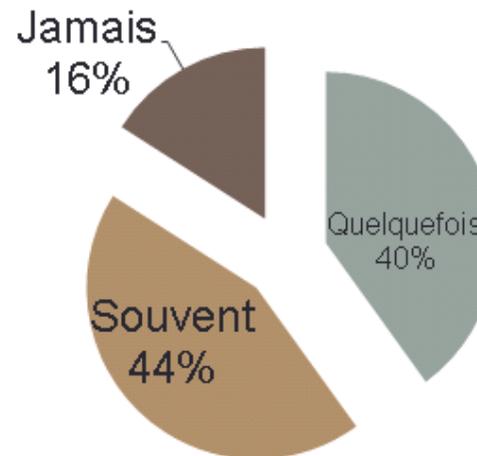
5- Dans les réunions sur l'urbanisme, vous êtes plutôt :



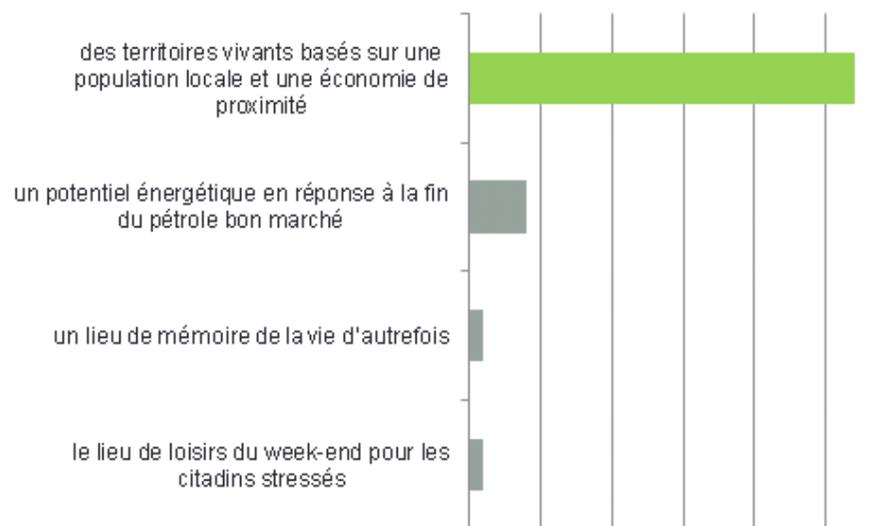
6- La très faible densité d'un territoire rural :



7- Avez-vous déjà eu plaisir à participer à une réunion d'urbanisme?

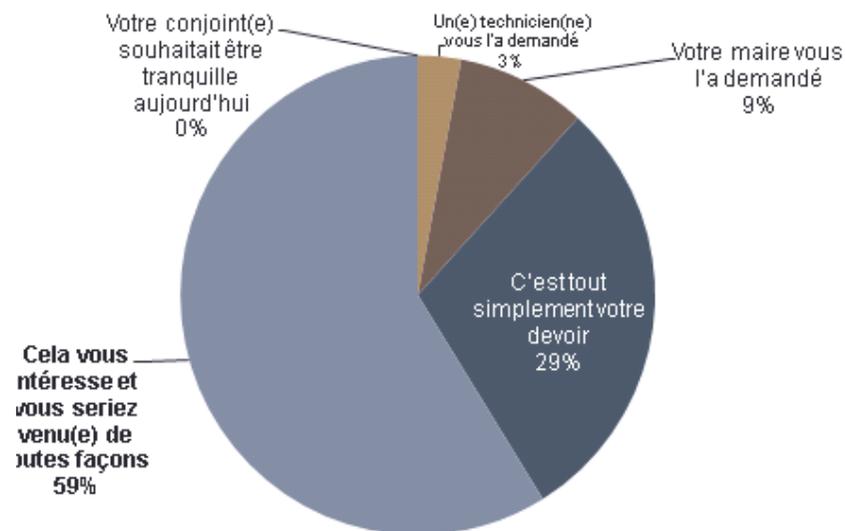


8- L'avenir des territoires ruraux c'est :



MERCI!

9- Vous êtes ici aujourd'hui parce que :



Annexe 4 : liste des participants

Nom	Prénom	Qualité	Structure	Adresse	Code Postal	Ville
AYMARD	Patrick		DREAL/SBLAD	Cité administrative	36000	CHATEAUROUX
BIDAULT	Liliane	Conseillère municipale	Mézières-en-Brenne		36290	MEZIERES EN BRENNNE
BORGEAIS	Christian	Maire	Mairie		36290	VILLIERS
CAMUS	Jean-Louis	Vice-Président	PNR Brenne		36290	MEZIERES EN BRENNNE
CHEZEAUX	Jean-Louis	Maire	Mairie		36300	SAINT AIGNY
DE VASSELOT	Maurice	Maire	Mairie		36370	LIGNAC
DE ZELICOURT	Clotilde		PNR de Millevaches	Le Bourg	23340	GENTIOUX
DEFEZ	Gérard	Maire	Mairie		36300	CIRON
DELORME	Marie-Claude		Mairie de Saint Civran		36170	SAINT CIVRAN
DUGUET	Pierre		Pays Castelroussin et A3P	47 route d'Issoudun	36130	DEOLS
DUMAS	Robert	Conseiller municipal	Le Blanc	5 rue de la Villerie	36300	LE BLANC
DUPLANT	René	Maire	Mairie		36370	BELABRE
FREMIN	Yves		STAP 36	Cité administrative Bât. F	36018	CHATEAUROUX
GOMBERT	Annick	Vice-Présidente	PNR Brenne		36300	LE BLANC
GOURLAY	Philippe	Président	CDC Marche Occitane- Val d'Anglin	15 rue Roland Meignien	36370	PRISSAC
GRANIER	Marc	Conseiller municipal	Le Blanc	9 rue Saint Honoré	36300	LE BLANC
GUILLOT	Michel	Adjoint	St-Michel		36290	SAINT-MICHEL-EN-BRENNNE
HOLMGREN	Christopher			1 Puychevrier	36220	MERIGNY
LEAUMENT	Philippe		DDT 36	Cité administrative	36020	CHATEAUROUX
MARTIN	Alexandre		CAUE		36000	CHATEAUROUX
MATHE	Isabelle	Maire	Mairie		36220	SAUZELLES
MATHE	Monique	Maire	Mairie		36800	THENAY
MORIZET	Pierre	Maire	Mairie	10 rue du Chêne Vert	36170	CHAZELET
MOULENE	Alain			Les Tessonnières	36300	POULIGNY SAINT PIERRE
PATRAUD	Raymond	Maire	Mairie		36370	MAUVIERES
TISSIER	Jacques	Maire	Mairie		36220	FONTGOMBAULT

TOUZET	Gilles	Maire	Mairie		36370	PRISSAC
VACHAUD	Edith	Maire	Mairie		36300	RUFFEC
VANDAELE	Christophe	Président	CDC Val de l'Indre - Brenne	1 rue Jean Jaurès	36320	VILLEDIEU SUR INDRE
Présents et non inscrits						
CAUMONT	Roger	Conseiller municipal			36300	SAINT AIGNY
FAURE	Jacky		La Nouvelle République			
GILLARD	Jean-Luc	Secrétaire général	Sous-Préfecture		36300	LE BLANC
LISSONNET	Gérard	Conseiller municipal			36300	SAINT AIGNY
ROY	Jean-Luc		Chambre d'Agriculture			
Techniciens présents						
CARAIRE	Denis		La Compagnie des Urbanistes			
CHANTEGUET	Jean-Paul	Président	PNR Brenne			
CHAREYRE	Thierry		France Bleu Berry			
CHIAPPERO	Dany		PNR Brenne			
DEBERGE	Christine		PNR Brenne			
LAVIGNE	Aude		Manufacture des Paysages			
LEGROS	Clémence		PNR Brenne			
MIGNET	François		PNR Brenne			
OUNG	Christine		PNR Brenne			
THIEBAUT	Olivier		PNR du Morvan			
Total inscrits	50					

Excusés						
BOUTY-TRIQUET	Agnès	Sous-Préfète				LE BLANC
CHAMPIGNY	Yves	Directeur	FOL			
DELAVAU LABRUX	Chantal	Conseillère municipale				LE BLANC
FOURRIER	Cyril					SAINTE GEMME
JOLIVET	François	Conseiller régional				
NEVIERE	Alain					BELABRE
PARRINGTON	Marjolaine					LUZERET
PASQUER	Alain	maire				LE BLANC
VALMAGGIA	Isabelle		Région Centre			
RESTIER	Michaël	animateur	APFP			

